



Jardins collectifs Longchamp
ASSOCIATION LOI 1901 - COLLECTIF D'HABITANTS

Le patrimoine dans tous ses états
19 septembre 2021

Le Parc Longchamp dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- Lancé en 2015 [et arrêté en juillet 2018](#)
- L'enquête publique du 14 janvier au 4 mars 2019,
- Le PLUi du territoire Marseille Provence a été adopté en fin 2019.
- Il entre en application dès le 28 janvier 2020,

AIX MARSEILLE PROVENCE
TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Institution
Compétences
Appels à projets
Engagés au quotidien

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VERS UN URBANISME RAISONNÉ
ET DURABLE

PLUi
AIX MARSEILLE PROVENCE
TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Le travail de notre association Jardins Collectifs Longchamp

- Analyse collective du PLU soumis à l'enquête
- Rédaction collective d'un avis des JCL
- Echange et discussion avec d'autres associations (Un centre ville pour tous, Laisse béton, FNE,...)
- Présentation de l'avis des JCL en permanence de la commission d'enquête



Association Jardins collectifs Longchamp
jardinlongchamp@gmail.com

Marseille le 27 janvier 2019

à

Monsieur François COLETTI

Président de la commission d'enquête du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL (PLUI) DU TERRITOIRE
MARSEILLE PROVENCE

Métropole Aix-Marseille-Provence
58 Boulevard Charles Livon
13007 Marseille

PARC LONGCHAMP

COMPARAISON
PLU 2012 - PLUI 2018



LEGENDE

- Espace bâti
- Projet de parking
- Zonage plus permissif
- Espace boisé classé maintenu
- Espace vert protégé supprimé
- Espace vert d'accompagnement supprimé

Notre avis du 27 janvier 2019

En conclusion, pour que le projet de la collectivité puisse se concrétiser de manière cohérente sur le secteur du Parc Longchamp notre association demande de :

- Supprimer **l'emplacement réservé du parking** et inscrire dans le règlement de la zone UQP la priorité donnée aux modes doux de déplacement en cohérence avec le PDU
- **Modifier le zonage** en inscrivant l'ensemble des espaces verts supprimés du PLU de 2012 en Espace Boisés Classés (protection forte)
- Inscrire dans le règlement de la zone UQP **le maintien de la valeur patrimoniale, paysagère et sociale de l'ensemble du Parc, en privilégiant des usages éducatifs et récréatifs soucieux de l'environnement** (dont bien sûr des jardins collectifs)
- Conserver uniquement comme destination dans l'article 2 Constructions nouvelles et affectation des sols du règlement de la zone UQP secteur Parc Longchamp les **constructions et installations strictement indispensables au fonctionnement écologique du Parc** et interdire, bien entendu, la possibilité de réaliser un centre de Congrès et d'exposition



L'avis de la commission d'enquête

Réserve 7 : Modifier le classement de UQP en UV de l'ensemble du parc Longchamp et étendre les EBC.

Supprimer l'ER (P051) prévu pour le parking de proximité du parc Longchamp.

L'avis de la commission d'enquête

Réserve 7 : Modifier le classement de UQP en UV de l'ensemble du parc Longchamp et étendre les EBC.

Supprimer l'ER (P051) prévu pour le parking de proximité du parc Longchamp.

La proposition de la mairie pour le PLUI approuvé

Il est proposé de lever la réserve 7 :

- En supprimant l'emplacement réservé (P051) dédié au projet de parking ;
- En classant l'ensemble du parc Longchamp en zone UV2 (ce qui correspond à environ plus de 6 hectares) ;
- En étendant de près d'1ha les Espaces Boisés Classés.

De plus, il est à noter que plus de 1 ha d'Espace Vert Protégé (EVP) est aussi créé sur ce site.



Modification n°2 du PLUI Marseille Provence

La majorité municipale marseillaise a lancé une modification du plan local d'urbanisme intercommunal afin d'y inscrire ses orientations. 75 propositions ont été adressées à la Métropole, dont plusieurs axes prioritaires sur la préservation des terres agricoles, la production accrue de logements locatifs sociaux ou encore la rue d'Aubagne. La Métropole regrette une « *méthode de travail, pour le moins étonnante* ».

Lundi 12 avril 2021



Notre avis du 27 janvier 2019

14/ **Jardins Collectifs Longchamp** : Le Parc doit être entièrement protégé : **Espace Boisé Classé : E.B.C.** Repenser les modes de circulation avec pour horizon une baisse de la circulation automobile qui apporterait sécurité et tranquillité aux riverains et aux familles qui viennent au Parc. Désimperméabiliser les parcelles, les trottoirs, dans une logique d'adaptation au changement climatique et de réduction des îlots de chaleur liés à la présence du bitume.

ET POUR L'AVENIR...

Pour rendre au parc Longchamp son statut « *remarquable* » et offrir des usages plus contemporains, Nassera Benmarnia, adjointe à la Ville de Marseille, en charge des espaces verts, des parcs et jardins et du retour de la nature en ville lance **un plan de gestion** et lance une consultation .

Notre demande du 29 janvier 2021

- une concertation citoyenne régulière et au long cours multi usagers, sans conflit, pour que tous se sentent concernés par les enjeux du Parc
- continuer à participer à ce dialogue, pour qu'à termes le Parc Longchamp retrouve son label de Jardin Remarquable.

Nous souhaitons que le Parc soit reconnu comme un exemple de conservation judicieuse d'un espace naturel méditerranéen, riche en essences végétales diverses mais locales, accueillant pour la biodiversité, et qui s'inscrit dans une gestion durable des espaces naturels urbains.

